

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité des Éboulements, tenue le lundi 3 mars 2025 à 20 h à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal situé au 2335, route du Fleuve, sous la présidence d'Emmanuel Deschênes, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Diane Tremblay  
Sylvie Bolduc  
Michel Crevier  
Mario Desmeules  
Évelyne Tremblay  
Mathieu Bouchard

Assiste également à la réunion Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier.

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025
3. ADOPTION DES COMPTES
4. ADOPTION FINALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
  - 277-24 DÉROGATIONS MINEURES
  - 278-24 PLAN AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)
  - 280-24 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS
  - 281-24 CONSTRUCTION
5. AVIS DE MOTION RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
  - 274-24 PLAN D'UBANISME
  - 275-24 ZONAGE
  - 276-24 LOTISSEMENT
6. ADOPTION DES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS
  - 274-24 PLAN D'UBANISME
  - 275-24 ZONAGE
  - 276-24 LOTISSEMENT
7. RÉOLUTION ÉTABLISSANT LES TERMES DE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS #254-22 ET 268-23
8. RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU BAIL À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS ET DÉCOUVERTE CHARLEVOIX
9. NOMINATION — OFFICIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES ÉBOULEMENTS
10. NOMINATION — RESPONSABLE DES COURS D'EAU
11. ADJUDICATION DU CONTRAT – SPE VALEUR ASSURABLE
12. AJUSTEMENTS DES CONTRATS — AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DES LOISIRS
13. DEMANDE D'ANALYSE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE D'UNE ANALYSE DE LA SÉCURITÉ DE LA ROUTE DU FLEUVE
14. VERSEMENT DANS LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
15. VERSEMENT CONTRIBUTION FINANCIÈRE – LOISIRS DES ÉBOULEMENTS
16. DEMANDE DE DON
17. GALA DE LA RÉUSSITE 2025
18. FÊTE DE LA MER 2025
19. MOTION DE FÉLICITATIONS
20. REPRÉSENTATIONS
21. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **39-03-25 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### **40-03-25 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté comme rédigé.

#### **41-03-25 Adoption des comptes**

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes soit adoptée telle que présentée ci-dessous.

##### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION**

ASSOCIATION TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX	6 478,84 \$
AXE CRÉATION	74,73 \$
BELL MOBILITÉ	96,68 \$
BGLA ARCHITECTURE	3 249,88 \$
COGÉCO	64,92 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	60,00 \$
DISTRBUTION D. SIMARD INC.	163,20 \$
ÉQUIPEMENTS G.M.M.	332,96 \$
F.Q.M.	113,83 \$
FOURNISSEURS PROF. LONGUEUIL	93,12 \$
HYDRO-QUÉBEC	5 615,44 \$
LINDA GAUTHIER	450,00 \$
MALENFANT SERRURERIE INC.	405,00 \$
MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS	98,09 \$
MRC DE CHARLEVOIX	1 742,53 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	702,14 \$
STAPLES	78,23 \$
TRAK	965,79 \$
VILLE DE BAIE ST-PAUL	482,90 \$
	<hr/>
	<b>21 268,28 \$</b>

##### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ARÉO-FEU	1 912,04 \$
ARSENAL (CMP MAYER)	1 057,69 \$
BRIGADE DES POMPIERS	11 688,51 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	809,35 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	28,25 \$
MALENFANT SERRURERIE INC.	185,92 \$
PUROLATOR INC.	141,80 \$
VILLE DE BAIE ST-PAUL	630,01 \$
	<hr/>
	<b>16 453,57 \$</b>

##### **VOIRIE-TRANSPORT-DÉNEIGEMENT**

BELL CANADA	96,68 \$
BELL MOBILITÉ	47,83 \$
BOUTIQUE ORIGÈNE	103,48 \$
CLERMONT CHRYSLER DODGE JEEP CLERMONT	83,99 \$
F. MARTEL & FILS	360,07 \$
GARAGE GUY GAUTHIER	445,82 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	2 989,35 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	119,75 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX	94,26 \$
MINI EXCAVATION HDF	2 402,98 \$
NAPA	1 110,31 \$
PERFORMANCE FORD	27,86 \$
QUINC. ALPHIDE TREMBLAY	120,56 \$
UNI-SELECT CANADA INC.	1 547,70 \$
	<hr/>
	<b>9 550,64 \$</b>

**ÉCLAIRAGE DES RUES ET CIRCULATION**

HYDRO-QUÉBEC	1 065,57 \$
S. COTÉ ÉLECTRIQUE INC.	873,81 \$
	<hr/>
	<b>1 939,38 \$</b>

**APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

AKIFER	3 966,64 \$
BELL MOBILITÉ	104,98 \$
BUREAU VÉRITAS	440,35 \$
GAÉTAN BOLDUC ET ASS.	8 535,16 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 483,51 \$
PURULATOR INC.	31,44 \$
SANI-PLUS INC.	708,16 \$
	<hr/>
	<b>16 270,24 \$</b>

**TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT**

BELL MOBILITÉ	46,91 \$
BUREAU VÉRITAS	228,80 \$
COGÉCO	64,92 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 259,99 \$
	<hr/>
	<b>2 600,62 \$</b>

**LOISIRS ET CULTURE**

CAMÉO	2 271,92 \$
	<hr/>
	<b>2 271,92 \$</b>

**ÉQUIPEMENTS**

HONDA CHARLEVOIX INC.	4 611,20 \$
ARSENAL (CMP MAYER)	1 233,97 \$
PRO-FIT	24 432,19 \$
	<hr/>
	<b>30 277,36 \$</b>

**TRAVAUX TECQ**

TETRA TECH QI INC.	4 982,72 \$
	<hr/>
	<b>4 982,72 \$</b>

**TRAVAUX VOIRIES**

F.Q.M.	238,82 \$
	<hr/>
	<b>238,82 \$</b>

**CAMP LE MANOIR**

CAMP LE MANOIR	46 457,32 \$
	<hr/>
	<b>46 457,32 \$</b>

**DÉGRILLEUR ST-JOSEPH-DE-LA-RIVE**

LABORATOIRE EXPERTISE DE R-D-L	24 562,40 \$
	<hr/>
	<b>24 562,40 \$</b>

**DONS**

DON À LA NAISSANCE	250,00 \$
	<hr/>
	<b>250,00 \$</b>

**TOTAL**

---

---

**177 123,27 \$****42-03-25 Adoption du Règlement 277-24 sur les dérogations mineures**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, pour la Municipalité, de remplacer son *Règlement 121-11 sur les dérogations mineures* aux fins notamment d'assurer la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé de la MRC et d'assurer différentes autres modifications qui sont jugées utiles ;

**CONSIDÉREANT QU'**un avis de motion a été donné le 3 février 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement Règlement 277-24 sur les dérogations mineures révisé a été soumis à une consultation publique le 17 février 2025 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de celle-ci, les commentaires des citoyens ont été entendus mais aucune modification n'a été faite au règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le *Règlement 277-24 sur les dérogations mineures* soit adopté ;
- **QU'**une résolution d'adoption soit transmise à la MRC de Charlevoix.

**43-03-25 Adoption du Règlement 278-24 sur les plans d'aménagement d'ensemble**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, pour la Municipalité, de remplacer son *Règlement 122-11 sur les plans d'aménagement d'ensemble* aux fins notamment d'assurer la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé de la MRC et d'assurer différentes autres modifications qui sont jugées utiles ;

**CONSIDÉREANT QU'**un avis de motion a été donné le 3 février 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement 278-24 sur les plans d'aménagement d'ensemble révisé a été soumis à une consultation publique le 17 février 2025 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de celle-ci, les commentaires des citoyens ont été entendus mais aucune modification n'a été faite au règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le *Règlement 278-24 sur les plans d'aménagement d'ensemble* soit adopté ;
- **QU'**une résolution d'adoption soit transmise à la MRC de Charlevoix.

**44-03-25 Adoption du Règlement 280-24 relatif aux permis et certificats**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, pour la Municipalité, de remplacer son *Règlement 120-11 relatif aux permis et certificats* aux fins notamment d'assurer la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé de la MRC et d'assurer différentes autres modifications qui sont jugées utiles ;

**CONSIDÉREANT QU'**un avis de motion a été donné le 3 février 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement 280-24 relatif aux permis et certificats révisé a été soumis à une consultation publique le 17 février 2025 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de celle-ci, les commentaires des citoyens ont été entendus mais aucune modification n'a été faite au règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le *Règlement 280-24 relatif aux permis et certificats* soit adopté ;
- **QU'**une résolution d'adoption soit transmise à la MRC de Charlevoix.

#### **45-03-25 Adoption du Règlement de construction 281-24**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, pour la Municipalité, de remplacer son *Règlement de construction 119-11* aux fins notamment d'assurer la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé de la MRC et d'assurer différentes autres modifications qui sont jugées utiles ;

**CONSIDÉREANT QU'**un avis de motion a été donné le 3 février 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement de construction 281-24 révisé a été soumis à une consultation publique le 17 février 2025 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de celle-ci, les commentaires des citoyens ont été entendus mais aucune modification n'a été faite au règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le *Règlement de construction 281-24* soit adopté ;
- **QU'**une résolution d'adoption soit transmise à la MRC de Charlevoix.

#### **46-03-25 Avis de motion — Règlement 274-24 Plan d'urbanisme**

La conseillère Évelyne Tremblay donne avis qu'il sera soumis, pour adoption, le *Règlement 274-24 Plan d'urbanisme* ayant pour objet de remplacer le *Règlement 116-11 plan d'urbanisme* et elle dépose un projet de règlement ce jour au conseil.

#### **47-03-25 Avis de motion — Règlement de zonage 275-24**

La conseillère Évelyne Tremblay donne avis qu'il sera soumis, pour adoption, le *Règlement de zonage 275-24* ayant pour objet de remplacer le *Règlement de zonage 117-11* et elle dépose un projet de règlement ce jour au conseil.

#### **48-03-25 Avis de motion — Règlement de lotissement 276-24**

La conseillère Évelyne Tremblay donne avis qu'il sera soumis, pour adoption, le *Règlement de lotissement 276-24* ayant pour objet de remplacer le *Règlement de lotissement 118-11* et elle dépose un projet de règlement ce jour au conseil.

#### **49-03-25 Adoption du projet de règlement 274-24 Plan d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, pour la Municipalité, de remplacer le *Règlement 116-11 plan d'urbanisme* aux fins notamment d'assurer la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé de la MRC et d'assurer différentes autres modifications qui sont jugées utiles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le projet de règlement 274-24 Plan d'urbanisme soit adopté ;
- **QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### **50-03-25 Adoption du projet de règlement de zonage 275-24**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, pour la Municipalité, de remplacer son *Règlement de zonage 117-11* aux fins notamment d'assurer la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé de la MRC et d'assurer différentes autres modifications qui sont jugées utiles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le projet de règlement de zonage 275-24 soit adopté ;
- **QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### **51-03-25 Adoption du projet de règlement de lotissement 276-24**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, pour la Municipalité, de remplacer son *Règlement de lotissement 118-11* aux fins notamment d'assurer la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé de la MRC et d'assurer différentes autres modifications qui sont jugées utiles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le projet de règlement de lotissement 276-24 soit adopté ;
- **QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**52-03-25 Résolution établissant les termes de financement des règlements d'emprunt 254-22 et 268-23**

Il est proposé Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**autoriser un financement de 55 600 \$ d'une durée de 15 ans sur le *Règlement d'emprunt 268-23 décrétant le versement d'une aide financière à Camp le Manoir des Éboulements jusqu'à concurrence de 900 000 \$ et comportant un emprunt du même montant pour le financement de cette aide financière remboursable en 25 ans*
- **D'**autoriser un financement de 321 400 \$ d'une durée de 15 ans sur le *Règlement d'emprunt 254-22 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 700 000 \$.*

**53-03-25 Résolution autorisant la signature du bail à intervenir entre la Municipalité des Éboulements et Découverte Charlevoix**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Éboulements est propriétaire des biens exploités par l'organisation connue sous le nom Camp le Manoir des Éboulements dans le cadre d'une entente intervenue entre les deux organisations ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Camp le Manoir des Éboulements et le Centre écologique de Port-au-Saumon se sont regroupés sous une entité juridique commune portant l'appellation Découverte Charlevoix ;

**CONSIDÉRANT QUE** Découverte Charlevoix exploite, sur les biens de la Municipalité des Éboulements en vertu de l'entente précitée, un camp de vacances, un camp de jour ainsi qu'un site récréatif avec différents services en loisir pour les jeunes et les familles, connu sous les noms respectifs Camp Le Manoir et Centre de plein air le Manoir ;

**CONSIDÉRANT QUE** le regroupement des organismes et le changement d'appellation nécessitent la conclusion d'une nouvelle entente sous forme de bail pour fins d'autoriser l'exploitation du Camp le Manoir et du Centre de plein air Le Manoir sur les biens appartenant à la Municipalité des Éboulements ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la Municipalité des Éboulements loue à Découverte Charlevoix aux termes intervenus entre les parties, l'immeuble et les biens meubles suivants :
- Un immeuble portant la désignation suivante :
  - o « Un immeuble connu et désigné comme étant formé des lots (i) CINQ MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX (1) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix n° 2 et (ii) CINQ MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF (1) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix n° 2.
  - o Avec bâtisses dessus construites, notamment celle portant l'adresse civique 2058, Route du Fleuve, Les Éboulements (Québec), G0A 2M0. » ;
- **QUE** le bail soit d'une durée de dix (10) ans ;

- **QUE** loyer annuel soit d'un dollar (1 \$) ;
- **QUE** le maire Emmanuel Deschênes et le directeur général et greffier-trésorier Jean-Sébastien Pilote, soient, et ils le sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité des Éboulements, le bail à intervenir avec Découverte Charlevoix, et à convenir à toutes clauses habituelles ou nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

#### **54-03-25 Nomination — Officiers du Service de sécurité incendie des Éboulements**

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de Rosaire Tremblay à titre de directeur adjoint du Service de sécurité incendie des Éboulements ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un nouveau directeur adjoint, un nouveau capitaine ainsi que des lieutenants pour maintenir une structure hiérarchique adéquate lors des interventions d'urgence ;

**CONSIDÉRANT** que les pompiers éligibles à la fonction de lieutenant Jean-Philippe Tremblay, Pierre-Luc Tremblay, Keven Deschênes, Pierre-Marc Tremblay, Jean-Sébastien Pilote, Étienne Tremblay et Émile Tremblay-Pilote ont complété leur formation d'officier non urbain (ONU) et que le directeur du Service de sécurité incendie est satisfait de leur progression ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite des entrevues réalisées par le comité de sélection, celui-ci propose de procéder comme suit ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **De** nommer Jean-Philippe Tremblay au poste de directeur adjoint du Service de sécurité incendie des Éboulements ;
- **De** nommer Pierre-Luc Tremblay à titre de capitaine du Service de sécurité incendie des Éboulements ;
- **De** nommer Keven Deschênes, Pierre-Marc Tremblay, Jean-Sébastien Pilote, Étienne Tremblay et Émile Tremblay-Pilote à titre de lieutenants ;
- **D'**appliquer les conditions de travail fixées par la Politique des conditions de travail des employés du Service incendie des Éboulements 2024-2027.

#### **55-03-25 Nomination des responsables des cours d'eau**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix a adopté une Politique relative à la gestion des cours d'eau sous sa juridiction ;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique avait pour but de définir le cadre d'intervention quant aux obligations et responsabilités qui incombent à la MRC de Charlevoix à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et sous sa juridiction exclusive, en vertu des articles 103 à 108 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la politique, les municipalités locales doivent nommer un responsable pour appliquer, sur son territoire, les fonctions qui lui sont confiées en vertu de l'entente intervenue entre la MRC et la municipalité locale ;

**CONSIDÉRANT QUE** les obligations et responsabilités de la personne désignée au niveau local en regard de la gestion des cours d'eau sont :

- Le nettoyage et l'enlèvement des obstructions et nuisances ;
- L'application de la réglementation de la MRC régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau ;
- La réception préliminaire et la validation des demandes de création, d'aménagement, d'entretien ou de fermeture d'un cours d'eau ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la Municipalité des Éboulements nomme Grégoire Bouchard, directeur des travaux publics et Patrick Bouchard, directeur adjoint des travaux publics, comme responsables locaux en regard de la gestion des cours d'eau ;
- **QUE** Grégoire Bouchard et Patrick Bouchard deviennent membres de l'association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (QGRCQ) ;
- **QUE** les frais d'inscription à QGRCQ de 300 \$ par personne nommée responsable, plus les taxes applicables, soient payés.

#### **56-03-25 Adjudication du contrat — SPE valeur assurable**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite procéder à l'estimation des coûts de remplacement à neuf des bâtiments et équipements appartenant à la Municipalité des Éboulements pour satisfaire aux exigences de l'assureur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport d'évaluation permettra à la Municipalité de s'assurer que la couverture d'assurance est suffisante et qu'elle dispose de la valeur nécessaire pour retrouver la valeur à neuf de ses biens en cas de sinistre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de prix effectuée auprès de firmes spécialisées présente les résultats suivants :

SPE Valeur assurable inc. – **16 640 \$** excluant les taxes  
GDA Services immobiliers intégrés - **26 800 \$** excluant les taxes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**octroyer le mandat d'estimation des coûts de remplacement à neuf des bâtiments et équipements appartenant à la Municipalité des Éboulements au fournisseur présentant l'offre de service la plus basse, soit SPE Valeur assurable Inc. pour une somme de **16 640 \$** excluant les taxes.

#### **57-03-25 Ajustement des contrats — Projet d'agrandissement du bâtiment des loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité des Éboulements a entrepris en 2022 un projet d'agrandissement du bâtiment des loisirs situé sur le

lot 5 440 686, afin de répondre aux besoins croissants d'espace intérieur ;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour la réalisation des plans et devis du projet d'agrandissement, trois contrats ont été octroyés en 2023, pour une somme totale de 37 225 \$ excluant les taxes, répartie comme suit :

- CAMÉO Studio, architectes : 16 375 \$ (résolution 147-07-23)
- La boîte structurale, ingénieur en structure : 6 850 \$ (résolution 213-11-23)
- Ambioner, ingénieur mécanique : 14 000 \$ (résolution 214-11-23)

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a subi des retards en raison d'événements indépendants de la volonté de l'administration municipale, notamment la tenue d'une élection partielle en 2024 et un changement de personnel administratif ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est jugé opportun de réévaluer la démarche entreprise et les contrats octroyés, afin de tenir compte de l'évolution des tarifs, de la relance du projet et de la validation des besoins initiaux, en vue de confirmer la commande ;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires professionnels pour les services d'architecture sont régis par le décret gouvernemental C-65.1, r.9 en fonction d'un budget de construction qui n'a pas encore été établi par la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires des ingénieurs en structure et en mécanique sont également tributaires du budget de construction, lequel n'est pas encore déterminé ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable d'ajuster les trois contrats existants pour les scinder en deux phases distinctes :

- Phase 1 — Idéation et esquisses
- Phase 2 — Plans et devis

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**adopter les phases 1 des 3 offres de services modifiées, sur la base d'un tarif horaire, pour un total estimé à 37 400 \$ répartis comme suit :

**a) CAMÉO Studio, architectes**

- Architecte senior principal — 150 \$/heures
- Architecte senior — 120 \$/heures
- Architecte junior et technologue — 80 \$/heure
- Technologue intermédiaire — 70 \$/heure

Pour une somme totale estimée à **21 000 \$** excluant les taxes.

**b) La boîte structurale inc., ingénieurs en structure**

- Ingénieur 190,00 \$/heure
- Technicien 100,00 \$/heure
- Visite des lieux et relevé structural 2500.00 \$/forfaitaire

Pour une somme totale estimée à **4 400 \$** excluant les taxes.

**c) Ambioner, ingénieur mécanique**

Gestionnaire du contrat 189,19 \$/heure  
Technicien principal 133,01 \$/heure  
Ingénieur senior principal 175,43 \$/heure  
Technicien senior 108,93 \$/heure  
Ingénieur senior 157,36 \$/heure  
Technicien intermédiaire 90,85 \$/heure  
Ingénieur intermédiaire 139,34 \$/heure  
Technicien junior 78,57 \$/heure  
Ingénieur junior 114,93 \$/heure  
Personnel de soutien 66,50 \$/heure

Pour une somme totale estimée à **12 000 \$** excluant les taxes.

La phase 2 des offres de services sera définie ultérieurement, en fonction des coûts de construction du bâtiment estimés à la fin de la phase 1.

**58-03-25 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'une analyse de la sécurité de la route du Fleuve**

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité routière est une priorité pour la Municipalité des Éboulements ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité entreprend actuellement des analyses d'amélioration de la sécurité sur ses routes locales, répondant ainsi aux préoccupations de ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains tronçons de la route du Fleuve, sous la juridiction du MTMD, présentent des défis particuliers en matière de sécurité ;

**CONSIDÉRANT QUE** des études menées par le ministère des Transports et de Mobilité durable (MTMD) permettraient de compléter les efforts de la municipalité et d'assurer une sécurité optimale pour tous les usagers de la route ;

**CONSIDÉRANT QUE** des problématiques spécifiques sont identifiées aux intersections suivantes :

- Jonction du rang Cap-aux-Oies : Difficultés de visibilité, particulièrement en période hivernale ;
- Jonction de la route du Port : Configuration de l'intersection et volume de trafic ;
- Jonction avec le rang Sainte-Catherine : Circulation importante liée aux commerces locaux ;
- Jonction avec le développement de la Seigneurie : Absence de zone de dégagement, zone scolaire et visibilité limitée ;
- La zone scolaire comprise dans le centre du noyau villageois, sur la route du Fleuve ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **De demander officiellement** au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de mener une étude approfondie

sur la sécurité routière des tronçons de la route du Fleuve mentionnés ci-dessus.

#### **59-03-25 Versement dans le Programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement déposée au conseil relativement au programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **De** procéder au versement des sommes dues, selon la recommandation de paiement présentée au conseil à la suite des travaux de mise aux normes des installations septiques.

#### **60-03-25 Versement contribution financière — Comité les Loisirs des Éboulements**

Il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement pour compléter l'aide financière de l'année 2024 au Comité les Loisirs des Éboulements, pour un montant de 5 500 \$.

#### **61-03-25 Demandes de dons**

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les dons suivants :

- Centre d'études collégiales en Charlevoix — Gala de réussite scolaire 2025 — **100 \$**
- Musée maritime de Charlevoix — Fêtes de la mer — **300 \$**

#### **62-03-25 Motion de félicitations au Comité événementiel de Charlevoix**

**CONSIDÉRANT** que le Comité événementiel de Charlevoix a mis en œuvre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'activité Méga Drag de motoneige de Charlevoix ;

**CONSIDÉRANT** la participation des municipalités environnantes et des 271 coureurs de Charlevoix, d'ailleurs dans la province de même qu'à l'extérieur ;

**CONSIDÉRANT** la grande participation citoyenne, soit plus de 3 000 spectateurs ainsi que les retombées touristiques et économiques engendrées localement lors de cet événement ;

**CONSIDÉRANT** les nombreux bénévoles mobilisés pour la tenue de l'événement ;

**EN CONSÉQUENCE**, au nom de conseil municipal et de la population Ébouloise, Michel Crevier, conseiller, adresse une motion de félicitations aux membres du Comité événementiel de Charlevoix et à tous les bénévoles pour le travail, l'organisation et les efforts déployés pour la réussite de l'activité « Méga Drag de Charlevoix », tenue le 1<sup>er</sup> mars 2025.

#### **Représentations**

Le maire et les membres du conseil font part de leurs représentations au cours du mois de février 2025.

### **Questions de l'assemblée**

La période de questions débute à 20 h 34 et se termine à 20 h 53.

### **63-03-25 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 52, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Je, monsieur Emmanuel Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens du deuxième alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

### **Certification de crédit**

Je, monsieur Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

---

Emmanuel Deschênes  
Maire

---

Jean-Sébastien Pilote  
Directeur général et  
Greffier-trésorier